

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU 12 DÉCEMBRE 2022

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 12 décembre 2022 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec, sont présents :

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS(ÈRE) : Roger Lavoie
Éric Veilleux
Jocelyn Côté
Samuel Sirois
Gisèle Saindon

ABSENT : Jonathan Rioux

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présent.

.....

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2022-12-225

Monsieur le maire procède à la lecture de l'avis de convocation, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'avis de convocation soit accepté par notre conseil.

.....

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

2022-12-226

Considérant qu'en vertu de l'article 954, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2023 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Considérant que le ministère des Affaires municipales a accordé, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, un délai de 60 jours pour transmettre le budget de l'année 2023 à partir de la date de son adoption par le conseil municipal;

Considérant qu'un projet du budget et un projet du programme triennal a été remis aux membres du conseil le 5 décembre 2022;

Considérant qu'un avis public a été affiché tel que prévu à la loi;

Considérant que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 des activités de fonctionnement à des fins fiscales;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

RECETTES:**A) Recettes spécifiques :**

Taxes foncière générale	\$487 328
Taxes foncière spéciale (dette 25% ensemble)	21 188
Taxes foncière spéciale (dette 75% secteur)	56 436
Taxes foncière spéciale (entretien secteur)	24 390
Ordures (collecte et enfouissement), PGMR et matière putrescible	43 413
Ramonage de cheminées	8 448
Subvention gouvernement - Transport	217 111
Autres Subvention gouv.-Transport	10 000
Partage de la croissance d'un point TVQ	4 920
Redevance Exploitant Carrière	3 500
Éolienne	30 198
Autres recettes	7 270

B) Recettes basées sur le tx global de taxation

Immeubles des écoles élémentaires	9 343
-----------------------------------	-------

C) Paiement tenant lieu de taxes :

Immeuble du gouv. fédéral et entreprise	758
Immeuble du gouv. féd. et ent. (vidange)	<u>250</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>\$ 924 553</u>

DÉPENSES:

Administration financière	\$ 189 375
Sécurité publique	91 479
Transport	407 846
Hygiène du milieu	70 833
Urbanisme et mise en valeur du territoire	36 750
Loisirs et culture	37 741
Frais de financement	<u>1026</u>
TOTAL DES DÉPENSES	<u>\$ 835 050</u>

IMMOBILISATION:

Immobilisation bureau	3 000
Immobilisation voirie PPA	10 000
Immobilisation voirie PIIRL	13 000
Immobilisation du site de traitement (emprunt)	77 803
Immobilisation incendie (emprunt camion citerne)	17 700
Immobilisation incendie	<u>10 000</u>
TOTAL IMMOBILISATION	<u>\$131 503</u>

FONDS RÉSERVÉ / ÉLECTION : \$ 1 000**SURPLUS AFFECTÉ :** (\$ 43 000)**GRAND TOTAL :** \$924 553

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

La directrice générale présente le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2023-2024 et 2025.
2022-12-227

Considérant que les projets faisant partie du programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2022-2023-2024 se détaillent comme suit :

	2023	2024	2025
Protection incendie (emprunt)	17 700\$	---	---
Protection incendie (fond général)	10 000\$	5 000\$	7 500\$
Traitement des eaux usées (emprunt)	77 803\$	77 803\$	77 803\$
Voirie municipal PIIRL (surplus)	13 000\$	13 000\$	13 000\$
Voirie municipal PPA (fond général)	10 000\$	30 000\$	30 000\$
Bureau (fond général)	3 000\$	----	----

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi adopte tel que déposé le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2023-2024 et 2025.

.....

PÉRIODE DE QUESTION

La période de questions porte exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Aucune question n'a été posée.

.....

2022-12-228

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est maintenant 19h55.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale

Je, Mario St-Louis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.